

# TRAITEMENTS DE DONNÉES DE SANTÉ



## QUELLES FORMALITÉS AUPRÈS DE LA CNIL ?

Le règlement général sur la protection des données (RGPD) et la loi Informatique et Libertés sont-ils applicables ?

Oui

Non

Pas de formalité préalable

Le traitement porte-t-il sur des données de santé ?

Oui

Non

Pas de formalité préalable

Le traitement est-il effectué dans le domaine de la santé ?

Oui

Non

Pas de formalité préalable

*Les traitements de données de santé à des fins de recherche (hors domaine de la santé) nécessitent, dans certains cas, d'obtenir un avis préalable de la CNIL.*

Le traitement rentre-t-il dans une des exceptions prévues par l'article 65 de la loi Informatique et Libertés ?

Non

*Le traitement devra poursuivre une finalité d'intérêt public.*

Oui

Pas de formalité préalable

Existe-t-il un référentiel ou une méthodologie de référence adapté ?

Oui

Non

Demande d'autorisation auprès de la CNIL

Le traitement est-il conforme en tout point à ce référentiel ou à cette méthodologie de référence ?

Oui

Non

Demande d'autorisation auprès de la CNIL

Déclaration de conformité à effectuer auprès de la CNIL

### Dans tous les cas

- Documenter le traitement en interne
- Formaliser les rôles et responsabilités des acteurs
- Renseigner le registre des activités de traitement
- Mener une analyse d'impact dès que c'est justifié
- Informer et respecter les droits des personnes
- Assurer la sécurité des données